



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT SUR  
LE PARKING DE LA PRINCESSE  
ROUTE D'OISE**

**COMMUNE**  
DE  
**DEMI-QUARTIER**  
HAUTE-SAVOIE  
N° 2026-04

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2026-02 et l'arrêté de stationnement temporaire n° 2026-01 du 5 janvier 2026 délivrés à l'entreprise « SARL 1B2L TP Réseaux 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) afin de réglementer la circulation et le stationnement sur le Parking de la Princesse Route d'Oise pour lui permettre de réaliser des travaux de réparation de conduite télécom ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2026-01 et 2026-02 jusqu'au 30 janvier 2026 inclus.

**Article 2** : Le reste des arrêtés n° 2026-01 et 2026-02 du 5 janvier 2026 demeurent sans changement.

**Article 3** : Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange.

**Article 4** : L'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange est tenue de prendre attache auprès du responsable des services techniques de la commune avant le démarrage du chantier.

**Article 5** : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, SAS Princesse - STBMA, aux services techniques de la commune, à la société **Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 19 janvier 2026.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 21/01/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 21/01/2026

Le Maire,  
  
Stéphane ALLARD

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~73120~~ DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : [contact@demi-quartier.fr](mailto:contact@demi-quartier.fr) - Site : [www.demi-quartier.fr](http://www.demi-quartier.fr)